

## Des prêts pour construire l'Europe : la Banque européenne d'investissement dépose ses archives historiques à l'Institut universitaire européen

Le 1er Juillet 2005, Monsieur GENUARDI, vice-Président de la Banque européenne d'investissement et le Président de l'Institut YVES MÉNY ont procédé à la signature d'une convention stipulant le dépôt des archives de la Banque ayant fait l'objet d'une déclassification préalable à l'Institut, à l'échéance d'un délai de trente ans.

Ce dépôt s'inscrit dans le cadre de la vigoureuse politique de transparence mise en oeuvre par la BEI dans le droit fil du traité d'Amsterdam et des règlements d'accès aux documents communautaires, lesquels s'appliquent aux trois Institutions majeures et par extension à l'ensemble des autres institutions, organes et agences de l'Union européenne.

Il couronne dix ans d'efforts et de fructueuse coopération entre les responsables des services des Archives historiques de l'Union européenne et des Archives historiques de la Banque au sein du Groupe de travail interinstitutionnel en matière d'archives.

Dans la famille des Institutions créées par le Traité de Rome, la Banque européenne d'investissement présente un caractère singulier.

Deuxième emprunteur mondial de capitaux après la Banque mondiale (BIRD), la BEI s'apparente à celle-ci dans ses statuts, sa mission (quoique très majoritairement concentrée dans les pays membres de la CEE), l'origine de ses fonds. Ni organisme politique au sens habituel du terme, ni banque centrale ou institution monétaire, la BEI est une grande banque régionale de développement avec cette origina-

lité qu'elle n'a pas un rôle uniquement en Europe, mais également en faveur des pays en voie de développement.

Institution financière de l'Union européenne, la Banque a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale

- Caraïbes - Pacifique), les pays candidats à l'adhésion, vers les pays méditerranéens et pour des projets d'intérêt mutuel à l'Union européenne et aux pays d'Amérique latine et d'Asie. Dans ces interventions, une mention particulière doit être faite pour les prêts accordés par la Banque aux pays ayant conclu avec la Commu-



Le Président de l'Institut Yves Mény et Gerlando Genuardi, vice-Président de la Banque européenne d'investissement

des pays membres en orientant, aux meilleures conditions, d'importants volumes de fonds vers le financement d'investissements qui viennent en appui aux politiques de l'Union : développement régional et cohésion économique, maîtrise de la dépense énergétique, promotion de la connaissance et de l'innovation technologique, promotion du dynamisme des entreprises, protection de l'environnement et amélioration de la qualité de vie urbaine, développement du réseau de communications trans-européen<sup>1</sup>.

La BEI accorde également des prêts à quelques 150 pays tiers, notamment vers les pays ACP (Afrique

nauté des accords préalablement à leur adhésion (Grèce de 1963 à fin 1980, Portugal de 1975 à fin 1985, Espagne de 1981 à 1985) dans le but d'aider les économies nationales à se moderniser en vue de faciliter l'intégration au contexte communautaire. De 1990 à fin 2003, la BEI a consacré plus de 23 milliards d'euros dans les 11 pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion. Dans les pays ACP, la BEI accorde une aide remboursable, parallèlement aux subventions que fournit la Commission européenne. Sur la période 2003-2008, la BEI apporte 3,9 milliards d'Euros dans les pays ACP dans le cadre du mécanisme d'investissement prévu par l'Accord de Cotonou.

Disposant de fonds propres (capital versé par les Etats membres, ses seuls actionnaires) la Banque a également recours à tous les moyens classiques d'appels de fonds sur les marchés des capitaux à long terme : émissions publiques d'obligations, emprunts privés auprès d'investisseurs institutionnels, cession de

1) Les Rapports annuels publiés par la Banque européenne d'investissement de 1958 à 2004.

Ces rapports statutaires présentent les actions entreprises par la BEI pour l'année concernée, intégrant une description et des statistiques des activités menées durant l'année,

emprunts. Ils incluent également l'ordre du jour et l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

JEAN-MARIE PALAYRET  
Directeur des Archives historiques  
de l'Union européenne



participations dans les prêts qu'elle consent. Institution sans but lucratif, la Banque prête en règle générale à des conditions voisines de celles auxquelles elle peut se procurer les fonds sur les marchés. En dehors de l'Union européenne, la BEI intervient principalement sur ses ressources propres mais aussi sur mandat, à partir de ressources budgétaires de l'Union ou des Etats membres. La sélection des projets s'effectue sur des critères économique, technique, financier et environnemental. Il existe deux types de prêts : les prêts individuels directs qui concernent les grands projets de plus de 25 millions d'Euros, les prêts globaux indirects qui concernent les petits et moyens investissements : la BEI consent des prêts globaux à des banques ou intermédiaires financiers qui prêtent à leur tour cet argent aux porteurs de projets (entreprises ou collectivités locales)<sup>2</sup>.

Le premier transfert d'archives historiques de la Banque européenne d'investissement aux Archives historiques de l'Union européenne interviendra à l'automne 2005.

Il sera composé des trois collections documentaires suivantes :

une liste des projets financés, et les résultats des audits comptables.

2) Les Coupures de presse publiées par la Banque européenne d'investissement de 1958 à 2004.

Les coupures de presse sont émises à l'occasion de signatures de contrats de prêts consentis par la BEI à des projets particulièrement importants ou significatifs, ou à l'occasion d'autres événements comme la nomination de personnalités, la conclusion de conventions particulières. La Banque publie également traditionnellement chaque année une revue de presse illustrant les réalisations et activités majeures des années précédentes.

3) Les Procès-verbaux du Conseil de Direction (Board of Directors) de la Banque européenne d'investissement de 1958 à 1974. [délai d'accès de trente ans]

Chargé de « décider des opérations de prêts et d'emprunts », le Conseil se réunit environ dix fois par an. Les Procès-verbaux rapportent les décisions et observations des réunions du Conseil. Ils enregistrent les discussions et échanges sur les propositions de prêts, garanties et

#### Notes

<sup>1</sup> Ces priorités, établies par le Conseil des Gouverneurs de la Banque ont revêtu une importance variable en fonction de la situation économique générale et des élargissements successifs de l'Europe.

<sup>2</sup> En 2002, la BEI a consacré 32,1 milliards d'Euros à des projets mis en œuvre au sein de l'Union européenne, 3,7 milliards d'Euros pour des projets menés dans les pays candidats à l'adhésion et 3,1 milliards d'Euros pour les pays tiers partenaires. En France, les prêts accordés par la BEI en 2002 ont permis : l'amélioration du réseau ferroviaire régional de Bretagne, la construction du viaduc de Millau, le développement de la chaîne de télévision ARTE, l'achat de matériel ferroviaire à grande vitesse et la reconstruction des régions du Sud-Est sinistrées par les inondations.